

# Bulletin municipal 2025



**SAINT CYRAN DU JAMBOT**



# SOMMAIRE

PAGE 3	INFORMATIONS PRATIQUES
PAGE 4	LE MOT DU MAIRE - RÉOUVERTURE DU BAR
PAGE 5	ETAT CIVIL - COMMÉMORATIONS
PAGE 6	TRAVAUX 2024
PAGE 8	TARIFS COMMUNAUX 2025
PAGE 9	CONSEIL MUNICIPAL
PAGE 10	INONDATIONS
PAGE 11	PAROISSE - BANDE DESSINÉE
PAGE 12	MANIFESTATIONS SUR SAINT CYRAN
PAGE 16	L'INDRE MEURTRIE LORS DE LA RETRAITE ALLEMANDE : 20 AOÛT/10 SEPTEMBRE 1944
PAGE 20	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAGE 21	BIO-DÉCHETS, COMPOST
PAGE 23	SIVOM
PAGE 24	TRANSPORT SOLIDAIRE
PAGE 25	ENEDIS - NUMÉRO D'URGENCE / URGENCE 114
PAGE 26	FRANCE SERVICES - QI GONG
PAGE 27	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
PAGE 30	DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



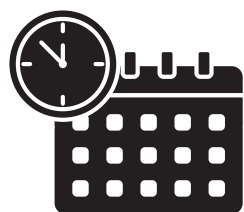
**Responsable de la publication :** Françoise FAUCHON  
VERDIER

**Mise-en-page - Rédaction :** Pauline FARGENT

**Impression :** Imagidée à LOCHES (37)- Tirage à 120  
exemplaires

**Bulletin municipal n°23**

Photo de couverture : T. Pardoux



# AGENDA 2025

## Janvier

**vendredi 3:** Vœux du Maire (Salle des Fêtes)  
**lundi 20 :** Distribution des sacs jaunes (Mairie)

## Mars

**samedi 15:** Pot au feu (Salle des Fêtes)

## Avril

**samedi 19:** Course cycliste organisée par l'UC Martizay

## Mai

**jeudi 8 :** commémoration du 8 mai 1945 (Eglise - cimetière)

## Septembre

**dimanche 21:** randonnée

## Octobre

**dimanche 12 :** brocante - vide grenier (Bourg)

## Novembre

**mardi 11 :** commémoration du 11 novembre 1918 (Eglise)

## Décembre

**vendredi 19 :** arbre de Noël pour les enfants de la commune  
(Salle des Fêtes)

### Coordonnées :

6 Route de Châtillon  
36700 SAINT-CYRAN-DU-  
JAMBOT

Tél : 02 54 39 30 57  
mairie.stcyrandujambot@  
orange.fr

### Horaires :

Du lundi au jeudi :  
De 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 16h30

Vendredi  
De 8h30 à 13h30

### Site internet :

[www.saint-cyran-du-jambot.fr](http://www.saint-cyran-du-jambot.fr)

Retrouvez toutes les  
informations sur l'application  
*Panneau Pocket*

Merci aux nouveaux arrivants sur la commune de se présenter à la  
mairie

**Pour les jeunes atteignant leur 16 ans :** pensez à vous faire recenser pour  
obtenir votre attestation.

**IMPORTANT pour vos inscriptions aux examens nationaux ainsi qu'au  
permis**

Plus d'informations à la page 31



## Le mot du Maire



C'est avec plaisir que je vous fais parvenir ce bulletin.

Merci à Pauline notre secrétaire qui l'a réalisé et qui a fait toutes les photos.

Merci à Mr et Mme Ragot pour leur contribution à ce bulletin par un article toujours intéressant.

L'année 2024 aura « été une année encore très troublée au niveau mondial avec ses guerres.

La météo n'a rien arrangé au niveau moral.

En 2024 nous avons changé les vitres côtés rue de la salle des fêtes ces travaux ont été financés à 80% par le FAR je remercie le département pour cette aide sans laquelle nous ne pourrions pas effectuer les travaux.

Nous avons fait quelques travaux au bar car celui-ci devrait ouvrir mi-janvier.

Le terrain que nous avons acheté l'année dernière a commencé à être aménagé mais le mauvais temps nous a empêché de finir.

Il s'appellera "au 600" (Sylvain-Sandrine) nous leur souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans leur projet.

Le conseil municipal et moi-même vous adressent tous leurs vœux pour 2025

### Réouverture du bar-restaurant

# ANNULÉ

Le bar Le Pain d'Or va être repris par de nouveaux gérants.

Il va être ouvert le 14 janvier.

Sylvain et Sandrine vous proposeront bar, brasserie, restaurant ainsi que dépôt de pain et dépannage d'épicerie.

Au 600 - Tél : 06 41 99 35 80





## Etat Civil

---

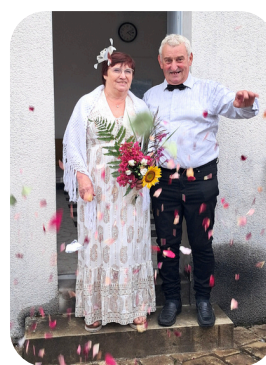


*Ils nous ont quittés....*

**17 mai 2024 : M. SAOUTER Armel**

### 50 ans de mariage

Cette année, Madame le Maire a eu l'honneur de renouveler les vœux de mariage de Monsieur MOREAU Jean-Louis et Madame BAHUREL Nadine pour leurs 50 ans de mariage. Une habitude dans la famille puisque les parents de Jean-Louis ont pu fêter leurs 50 ans mais aussi leurs 60 ans de mariage.



---

## Commémorations

Comme chaque année ont eu lieu les commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.

Un dépôt de gerbe a été effectué à notre monument aux Morts, situé au sein de notre église.

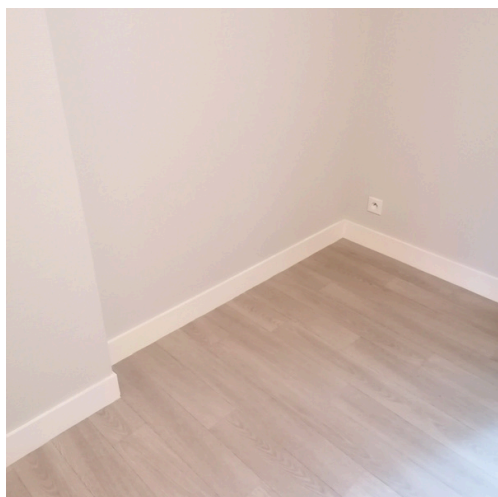


*Commémoration du 8 mai 45*

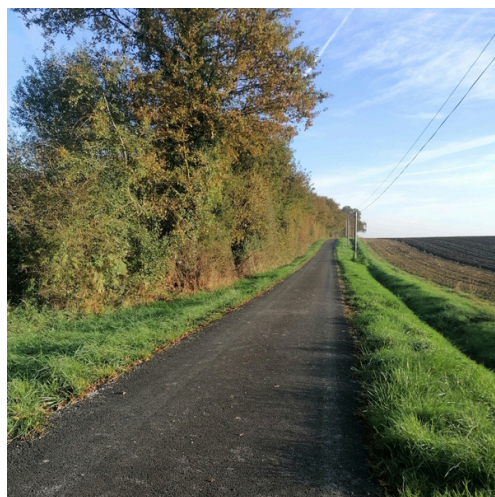


*Commémoration du 11 novembre 1918*

## Travaux et investissements 2024



Réfection du sol de l'appartement 2B du presbytère  
Février 2024 : 3 375,72 € TTC  
par l'entreprise RAVAL DECO (CLION-SUR-INDRE)



Réfection d'une partie de la Route de la Noaillerie  
2024 : 21 683,40 € TTC  
par EUROVIA



Changement des fenêtres de la Salle des fêtes, côté route  
2024 : 14 394,72 € TTC  
par l'entreprise Poitevin Menuiserie (CHATILLON-SUR-INDRE)  
Subventions obtenues :  
Fonds d'Action Rurale : 9 390 €





Mise aux normes de la cuisine du bar & travaux

- achat d'une nouvelle hotte : SEMR - 10 188 € TTC
- réfection du sol de la pièce restaurant + peinture : Raval Déco - 4 437,12 €



Réparation du panneau d'entrée de commune au lieu-dit La Touche par M. TRANQUART



Installation d'un panneau d'information sur la zone Natura 2000

#### TRAVAUX PREVUS POUR 2025 :

- Réfection route du Bouquineau
- Installation de tables et bancs sur le terrain communal à côté des carrières du lycée



# Tarifs 2025

## Location Salle des fêtes

Habitant de la commune : 150 €

Habitant hors commune : 300 €

Possibilité d'avoir de la vaisselle sur place, salle disposant d'un système de chauffage-climatisation réversible

→ 2 chèques de caution demandés : un de 500 € pour des éventuelles casses dans la salle et un de 200 € pour le ménage

→ Fournir une attestation d'assurance couvrant le locataire (doit être au même nom que le contrat de location)

*Cuisine : possibilité de cuisson 4 feux, 1 four à gaz et 1 four électrique, une grande chambre froide, un grand plan de travail, hotte aspirante, lave-vaisselle.*



## Cimetière

Tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2022

	Durée	Tarif
<b>Emplacement (2m<sup>2</sup>)</b>	30 ans	190 €
	50 ans	230 €
<b>Case de columbarium</b>	30 ans	400 €
	50 ans	480 €

*Formulaire de demande de concession funéraire disponible en mairie.  
Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public*

## Taux d'imposition 2024

**Taxe Foncière (bâti)**

**15,48 %**

**Taxe Foncière (non bâti)**

**33,24 %**

**Taxe d'Habitation**

**19,96 %**



# Séances du Conseil Municipal 2024

## Conseil municipal du 29 mars

- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Approbation du budget primitif 2024
- Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition pour 2024
  - Taxe foncière bâti : 15,48 %
  - Taxe foncière non bâti 33,24 %
- Devis pour travaux électriques dans les bâtiments communaux
  - Mairie : 779,35 €
  - Eglise : 852,18 €
  - Salle des fêtes : 580,32 €
- Devis pour effectuer les diagnostics énergétiques des logements communaux
  - Activ'expertise : 1 491,75 € => devis choisi
  - LD2i : 1 420 €
- Attributions des subventions aux associations
  - Souffles de soie : 50 €
  - Association sportive du collège Joliot Curie : 100 €
  - Comité Saint-Blaise : 500 €
- Participation aux frais de la S.P.A. 36
  - 0,68 € par habitant (171 habitants) : 116,28 €
- Financement des dispositifs FAJD et FSL
  - Fonds d'Aide aux Jeunes : 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans : 25 €
  - Fonds de Solidarité Logement : 1,66 € par résidence principale : 117,86 €
- Cotisation Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Indre : 55 €
- Subvention pour organisation course cycliste à Saint Cyran par l' UC Martizay : 500 €
- Redevance d'occupation du domaine public par le SDEI : 239 €

## Conseil municipal du 14 juin

- Devis pour le nettoyage du bar - 641,36 € T.T.C.
- Devis pour achat de mobilier urbain pour aménager le terrain situé "Les Gains"
  - Adequat Achat public : 3 030 € => devis choisi
  - Comat & Valco : 2 582,46 €
- Attribution de compensation
- Participation aux voyages scolaires :
  - participation à hauteur de 50 % pour les voyages des collégiens
  - participation à hauteur de 380 € pour les enfants de Saint Cyran participant au voyage scolaire de l'école Henri Cosnier



## Conseil municipal du 13 septembre

- Devis pour la réparation d'une des cloches de l'église : 1 827,60 €
- Participation financière pour la mission locale
- Avenant de la convention "service commun pour le RGPD"
- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 36
- Participation au voyage scolaire - Ecole Henri Cosnier

## Conseil municipal du 13 septembre

- Devis bar
- Loyer bar

## Conseil municipal du 6 décembre

- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
- Validation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
- Participation financière aux voyages scolaires du Collège Joliot Curie
- Subvention Sapeurs-pompiers Humanitaires



## *Inondations 2024*

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses phases de crues de l'Indre ce qui a provoqué l'inondation à plusieurs reprises de la Charrière qui relie Saint-Cyran à Fléré-la-Rivière.





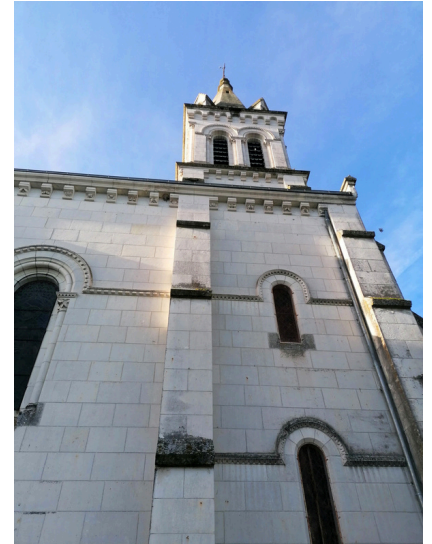
## Paroisse Notre-Dame

“**Pèlerins d’espérance**”, est le thème du jubilé 2025, voulu par le pape François. Face aux drames de la solitude, de l’incertitude et le caractère provisoire de l’existence, qui “*suscitent dans notre esprit le doute, la peur, le désarroi*” le Pape nous invite à nous appuyer sur l’espérance. L’espérance est la troisième vertu théologique. Elle ne déçoit pas si l’on se réfère aux écrits de l’apôtre Paul “ *L’espérance ne déçoit pas, puisque l’amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l’Esprit Sain qui nous a été donné*”. (Rm5,5).

L’esprit reçu au baptême, rend tout être humain capable d’espérer, et d’être porteur d’espérance pour les autres. L’espérance est fondée sur l’amour de l’Eternel et de la création. Elle nous pousse à aller toujours de l’avant. Ce qui éclaire l’existence, c’est l’espérance, écrivait Jean D’Ormesson.

L’espérance nous invite à contempler et à rendre grâce pour tout ce qui nous met du baume au cœur.

**En ce début d’année** “*que le Dieu de l’espérance vous donne en plénitude dans votre acte de confiance la joie et la paix*” Ainsi soit-il.



Meilleurs vœux

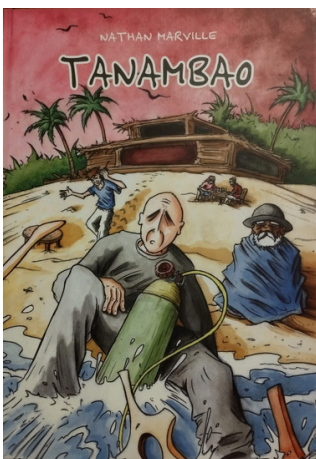
Père SOULY Emmanuel (curé)

Paroisse Notre Dame  
27bis Place Monseigneur Lenoir  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
02 54 38 75 56

*Permanence :*

du lundi au vendredi, de 10h à 12h

## Bande dessinée



**Nathan Marville**, 25 ans, qui a passé son enfance à Saint Cyran du Jambot, où vivent toujours ses parents, a publié à compte d’auteur sa première bande dessinée. Aujourd’hui psychologue à Tours, il a consacré une partie de son temps libre de ces dernières années à la réalisation de ce long travail d’auteur et de dessinateur, une passion depuis qu’il est enfant.

Cette bande dessinée, intitulée **Tanambao**, est une histoire de plongées sous-marines, de terres rouges, de coup d’Etat et de climat tropical.

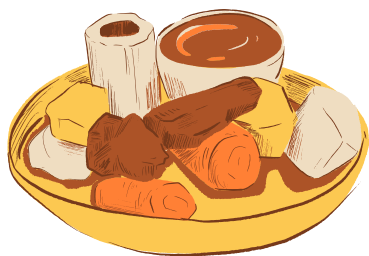
« *Quelque part en Afrique de l’est, d’étranges phénomènes s’échappent d’un sanctuaire immergé dans l’océan. Le mystère de cet endroit n’a d’égal que sa convoitise et l’arrivée d’un invité va bouleverser l’équilibre de la région...* »

Si vous souhaitez vous évader et vous procurer un exemplaire, il est possible de le contacter au 06 95 13 31 03 ou au 06 34 98 53 90

# Manifestations



## 16 MARS 2024 : POT AU FEU



Le samedi 16 mars, le comité des fêtes organisait à nouveau son pot au feu.

Un repas plein de convivialité et une après-midi autour de jeux et de nombreuses discussions. Merci aux personnes toujours présentes pour apporter leur aide.

## 20 AVRIL 2024 : COURSE CYCLISTE



Le samedi 20 avril et pour la deuxième année, l'Union Cycliste de Martizay en collaboration avec le Comité des Fêtes et de la municipalité a organisé une course cycliste sur les routes de Saint-Cyrand-Jambot et de Saint-Hippolyte.

Les catégories U15 et U17 ainsi que la catégorie Open 2/3 ont pu s'affronter sur le circuit relativement compliqué de notre commune



# Manifestations



Nous remercions toutes les personnes qui ont apporter leur aide pour permettre l'organisation de cet évènement.

## 4 AOÛT 2024 : PIQUE NIQUE



Le dimanche 4 août, le comité des fêtes souhaitait organisé de nouveau son pique nique dans le parc du lycée.

Le temps étant incertain, tous se sont alors retrouvés pour un repas convivial à la salle des fêtes.





# Manifestations

## 15 SEPTEMBRE 2024 : RANDONNÉE



Dimanche 15 septembre, le comité des fêtes a de nouveau accueilli marcheurs, cyclistes et cavaliers, jeunes et moins jeunes pour la randonnée annuelle.

Le repas suivant la randonnée a permis à tous de se retrouver pour un moment convivial.

## 13 OCTOBRE 2024 : BROCANTE

Malgré le brouillard et le temps incertain, de nombreux exposants étaient présents pour la brocante annuelle du comité des fêtes





## Manifestations



### 20 DÉCEMBRE 2024 : MARCHÉ DE NOËL



Pour la deuxième année, le lycée de Saint Cyran a proposé d'organiser un marché de Noël.

Nous les remercions pour cette belle animation qui met de la vie à notre commune et nous remercions les artisans présents.

### 20 DÉCEMBRE 2024 : ARBRE DE NOËL



Le Père Noël était présent le vendredi 20 décembre pour offrir leurs cadeaux de Noël à 14 enfants de notre commune, âgés de 12 ans et moins.

La mairie a distribué, cette année, 49 colis aux personnes de plus de 70 ans.

# L'Indre meurtrie lors de la retraite allemande :

## 20 Août - 10 Septembre 1944



*Texte de Annie et Jean-Paul RAGOT, que nous remercions pour leur participation à notre bulletin depuis de nombreuses années.*

1944 – 2024 – Quatre vingts ans déjà ! En cette année où fut commémoré le 80ème anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence, il m'a semblé opportun de consacrer quelques pages à la situation dans notre région durant cette courte période.

En ce mois d'Août 1944, les Alliés contrôlaient la rive droite de la Loire jusqu'à Orléans et avaient atteint, par Montargis et Sens, la haute vallée de la Seine, aux environs de Troyes. Au Sud, Lyon avait été libéré le 3 Septembre, et les troupes franco-américaines remontaient la vallée du Rhône très rapidement.

Pressentant l'énorme piège qui allait se refermer sur ses armées du Sud-Ouest, Hitler, dès le 16 Août, donna l'ordre à l'ensemble de ses unités, environ 100 000 hommes, de se replier afin de regagner l'Allemagne par la trouée de Belfort.

Il fallait faire vite, éviter le Massif Central, aux routes sinueuses, au relief accidenté couvert de forêts, propices aux embuscades. Restaient accessibles le département de l'Indre et le sud de l'Indre-et-Loire, d'Ouest en Est, par plusieurs itinéraires passant par :

- Châteauroux,
- Le Blanc – La Châtre,
- Montrichard-Vierzon,
- Loches – Valençay – Ecueillé – Vatan – Reuilly ,
- Châtillon – Pellevoisin – Buzançais – Levroux – Issoudun,
- Mézières-en-Brenne – Sainte-Gemmes...

Les autorités de la Résistance mirent en œuvre un principe de stratégie : barrer hors agglomération certaines routes par des embuscades et des sabotages de ponts – c'est ainsi qu'à Fléré le pont de Grand Ris sauta – afin de contraindre les Allemands à emprunter un itinéraire bien défini, où les interventions de l'aviation alliée atteindraient leur efficacité maximum.

De leur côté, les colonnes allemandes devaient briser les îlots de résistance en utilisant leurs armes lourdes : canons de 75 ou de 88, parfois quelques blindés.



Canons allemands de 88 m/m abandonnés au cours du combat d'Ecueillé, le 25 août 1944 (coll. Nouvelle République du Centre-Ouest).

Les premières colonnes atteignirent l'Indre le 20 Août et ne donnèrent nullement l'impression d'être une armée en déroute. Et les combats commencèrent...

Le Vendredi 25 Août, dans la matinée, 250 hommes en armes du 1er Régiment de France (1) entraient dans Ecueillé. Vers 22 heures, le lieutenant Migaud fut accosté par le maire en ces termes : « un convoi allemand est sur la place ! » Les officiers français découvrirent une première voiture, puis 6 gros camions-remorques transportant 6 canons de 88, recouverts de branchages. Des commandements gutturaux, en allemand, retentissaient.

(1) Le 1er Régiment de France était un élément de l'armée d'armistice tolérée par les Allemands afin « d'assurer l'ordre ». En 1944, cette troupe passa en grande partie à la Résistance avec armes et bagages.



Aucun doute : c'étaient bien des Allemands. L'alerte fut donnée, l'escadron français se retrouva l'arme au pied lorsque retentirent les premiers coups de feu. Les persiennes des maisons se refermèrent précipitamment. Des civils purent s'enfuir dans les champs voisins,

D'autres dans leurs caves.

Les combattants français prirent position dans toutes les rues convergeant vers la grande place, encerclant ainsi complètement l'ennemi, puis ouvrirent le feu. Les Allemands disposèrent leurs pièces d'artillerie en éventail et, par représailles, tirèrent sur les maisons autour de la place. Le premier et le dernier camion furent incendiés, immobilisant ainsi tout le convoi. Puis le feu gagna les caissons de munitions qui explosèrent les uns après les autres. La position allemande devenait intenable au milieu de l'incendie, des explosions et des tirs français très précis. Les artilleurs se réfugièrent alors dans les maisons avoisinantes, tirant par portes et fenêtres. Mais des flammes gagnèrent ces immeubles et un immense brasier rougeoya dans le ciel.

Puis les tirs cessèrent. Les caissons de munitions continuaient de sauter et l'incendie prenait des proportions inquiétantes. On sonna le tocsin. De nombreuses compagnies de pompiers firent route vers Ecueillé. Au petit matin, il fut promis aux Allemands la vie sauve s'ils se rendaient. Le commandant du convoi donna l'ordre de la reddition.

Les pertes ennemies étaient de 17 tués, 19 disparus et 40 prisonniers. On dénombra 7 civils français tués, 4 blessés, 4 combattants tués, 11 maisons dont la mairie totalement détruites et une vingtaine d'immeubles gravement endommagés.



*L'Hôtel de Ville d'Ecueillé, avant le 25 Août 1944.*



*L'Hôtel de Ville d'Ecueillé après la bataille.*

La date du 16 Août marqua, à Loches, une courte libération prématurée de la ville par le maquis Lecoz. Par prudence, les différents groupes de résistance présents sur cette zone établirent des barrages sur les grandes routes menant à la petite capitale du Lochois : route de Ligueil, des FTP, se postèrent au niveau des bois de Fretay, route de Châteauroux, au niveau de la Cloutière (près de l'actuel centre Leclerc), des éléments du maquis Lecoz prirent position. Route de Manthelan, le même maquis avait établi un barrage vers la route Mouzay-Chanceaux...

Alors que l'on espérait Loches définitivement libérée, le Dimanche 20 Août, trois colonnes allemandes attaquèrent simultanément ces trois positions. Route de Ligueil, les maquisards attendirent que l'ennemi ne fût plus qu'à 300 m pour ouvrir le feu. Le combat dura plus de deux heures dans les fossés, les bois environnants et les champs. Les adversaires décrochèrent en même temps, les Allemands emmenant leurs morts et leurs blessés à Ligueil. Ayant reçu des renforts, ils renouvelèrent leur assaut à Fretay. La fusillade éclata. N'insistant pas, l'ennemi gagna Sainte-Maure où il fut bombardé par l'aviation alliée.



*Incendie par les Allemands de trois baraquements de la place de Verdun.*

Vers midi , un autre convoi composé de deux camions, d'un canon antichar et de voitures se dirigeait vers Loches par la route de Châteauroux. A la Cloutière, les Allemands furent accueillis par les tirs du maquis Lecoz. Vers dix-huit heures, comprenant ne pas être en force, l'ennemi s'enfuit, abandonnant les véhicules contenant caisses de Champagne et de Cognac.

Route de Manthelan, l'affaire prit une autre tournure. En fin de matinée, un convoi fort de 700 Allemands équipés de mitrailleuses lourdes s'arrêta 1 km avant le barrage. Les hommes descendirent des camions et entamèrent une manœuvre d'encerclement, puis le combat commença. Inférieurs en nombre et en armements, les maquisards décrochèrent. Le lendemain, une centaine de camions allemands pénétrèrent dans Loches et la ville fut de nouveau occupée. L'ennemi resta une dizaine de jours afin d'assurer le continu passage des convois qui, remontant du Sud-Ouest, empruntaient la direction de l'Est. Le 2 Septembre, l'ennemi, sa mission accomplie, quittait Loches définitivement.

Le Dimanche 27 Août, une centaine d'Allemands armés de deux pièces d'artillerie prirent position dans le bourg de Saint-Hippolyte . Il s'agissait de garantir le franchissement de la rivière Indre à une importante colonne allemande venant de Poitiers et en route vers l'Est. Alertés de cette présence, une cinquantaine d'éléments du maquis d'Épernon, venus de Saint-Germain, ouvrirent le feu. Se heurtant à une vive résistance allemande, ils se replièrent. Des renforts venus de Châtillon permirent aux maquisards d'encercler nuitamment Saint-Hippolyte.

A l'aube, un émissaire invita les Allemands à se rendre. A leur refus, les combats éclatèrent. Des renforts allemands arrivèrent par la route de Saint-Martin : voitures, camions chargés d'hommes et surtout un blindé qui prit position près d'un pont sur l'Indre.

Les combats se poursuivirent toute la journée du lundi et ne cessèrent que la nuit suivante. Dix sept maisons du bourg furent la proie des flammes. Douze maquisards furent tués. La population civile s'en tira sans pertes. Une cliente de l'hôtel, Madame Ury, domiciliée alors à Val-au-Boeuf (Saint-Cyran-du-Jambot), amie du capitaine Lecoz qu'elle avait suivi jusqu'à Saint-Hippolyte, fut conduite à l'hôpital de Châtillon pour y être amputée d'une jambe.

Des combats de ce type, des accrochages, des embuscades se multiplièrent en Août et Septembre 1944 dans tout le département, comme en témoignent les nombreuses stèles du souvenir qui bordent nos routes : Villedieu, Valençay, Châtillon-sur-Indre où, après des accrochages à la Riperie et au Champ de Foire, les Allemands laissèrent derrière eux des équipes d'incendiaires qui mirent le feu à des immeubles causant près de 40 foyers sinistrés.

Le 30 Aout à Sainte-Gemmes, une colonne de 110 camions traversa la bourgade et tua deux maquisards. Sur l'un d'eux fut trouvé un papier prouvant l'existence d'un maquis à Sainte-Gemmes. Aussitôt le bourg fut investi et les pièces d'artillerie entrèrent en action. Le bilan fut de deux morts, 34 maisons détruites, 22 autres partiellement. A Buzançais, la même colonne mit le feu à l'église Saint-André, au Château neuf, 5 maisons furent endommagées et 62 autres pillées...

### **Epilogue : la colonne Elster**

Si 80 000 Allemands réussirent à s'échapper de la tenaille formée par les troupes alliées de Normandie et de Provence, restaient 20 000 hommes qui formaient une sorte d'arrière-garde.

Cette unité était très composite. Elle possédait des unités combattantes disparates, mais également nombre de non-combattants : personnels administratifs, personnels des hôpitaux, blessés, malades...

Tout cet ensemble fut placé sous les ordres d'un général prussien, Botho Elster, avec pour objectif : atteindre le pont de Decize sur la Loire.



Colonnes allemandes en repli dans Châteauroux, 1944 (source : Conseil général de l'Indre service des Archives départementales et du Patrimoine historique - cliché R. Pécherat).

Les premiers éléments de la colonne Elster atteignirent notre département début septembre. Harcelée depuis le 1er Septembre, la colonne voyait ses pertes augmenter de jour en jour.

Le 6 Septembre, la Résistance demandait le bombardement des routes Châteauroux-Issoudun. Le 7 Septembre à 16h30 puis à 20 h, l'aviation alliée fut fidèle au rendez-vous : 300 à 400 Allemands furent tués ou blessés, près de 300 chevaux furent tués et 70 véhicules mis hors d'usage.

C'est donc dans un esprit tourmenté que le général Elster et son Etat-Major s'installèrent le 6 Septembre au château de la Pointerie, près de Châteauroux, propriété de M. le comte Guillaume d'Ornano. Les violents bombardements du 7 fournirent au comte d'Ornano l'occasion de préciser au général la situation. L'avant-garde de la colonne n'avait atteint que Dun-sur-Auron, et quelques éléments avaient poussé jusqu'à Sancoins. Des négociations discrètes commencèrent et le 10 Septembre, à 14h00, le général signait, à Issoudun, l'acte de capitulation avec les Américains, le représentant de la Résistance française n'étant appelé qu'à contresigner ce document.

Les premiers éléments de la colonne Elster atteignirent notre département début septembre. Harcelée depuis le 1er Septembre, la colonne voyait ses pertes augmenter de jour en jour.

Le 6 Septembre, la Résistance demandait le bombardement des routes Châteauroux-Issoudun. Le 7 Septembre à 16h30 puis à 20 h, l'aviation alliée fut fidèle au rendez-vous : 300 à 400 Allemands furent tués ou blessés, près de 300 chevaux furent tués et 70 véhicules mis hors d'usage.

C'est donc dans un esprit tourmenté que le général Elster et son Etat-Major s'installèrent le 6 Septembre au château de la Pointerie, près de Châteauroux, propriété de M. le comte Guillaume d'Ornano. Les violents bombardements du 7 fournirent au comte d'Ornano l'occasion de préciser au général la situation. L'avant-garde de la colonne n'avait atteint que Dun-sur-Auron, et quelques éléments avaient poussé jusqu'à Sancoins. Des négociations discrètes commencèrent et le 10 Septembre, à 14h00, le général signait, à Issoudun, l'acte de capitulation avec les Américains, le représentant de la Résistance française n'étant appelé qu'à contresigner ce document.

## Bibliographie :

- *Les journées tragiques d'Ecueillé* par Léon Bodin.
- *Loches, été 1944* par Bernard Briais.
- *L'Indre sous l'occupation allemande* par Sébastien Dallot .
- *La fin des illusions* par Michel Jouhanneau.



Le général Elster (au centre) s'entretient avec un officier FFI (probablement le capitaine Mirault).





## NE SOMBRONS PAS DANS LE PESSIMISME !

Certes, n'oublions pas les conflits en Europe, à nos portes, au Moyen-Orient, en Afrique, le dérèglement climatique avec des répercussions inimaginables il y a encore quelques années : inondations, tempêtes, régions dévastées, exode des populations. Les gesticulations électorales auront de lourdes conséquences, sans oublier la situation financière de la France, certes difficile. Mais ne dramatisons pas à outrance. On ne fait qu'inquiéter nos concitoyens et noircir la situation ne résout pas les problèmes.

Alors, je vous propose de savourer les événements et les réalisations qui ont émaillé l'année 2024 dont certains sont présentés dans ce bulletin, ainsi que les projets pour 2025 et les années à venir, sans oublier les nombreuses fêtes et rassemblements associatifs, variés et imaginatifs, dans les communes de notre territoire, organisés par des bénévoles engagés.

L'équipe municipal et l'équipe communautaire qui m'entourent ont pour principale volonté le maintien et l'amélioration des services rendus aux habitants, avec le budget qui est le nôtre et pour lequel des incertitudes règnent, quant au montant pour 2025.

2025 verra la poursuite des travaux de voirie, l'amélioration des réseaux, la poursuite des travaux sur le château de Châtillon-sur-Indre, avec l'espoir de rouvrir la terrasse au public, voire aussi la salle Pierre de la Broce (ex salle des fêtes) et la mise en place de WC automatique au jardin public et place du Champ de Foire.

2025 sera aussi l'année du lancement de la construction aux Barbarines des bâtiments de l' "Habitat Regroupé pour Personnes Âgées" (HRPA) : pavillons individuels et maison commune.

2025 verra également le début de la construction de la nouvelle déchèterie sur le site du Porteau, l'aménagement d'une mini-crèche dans les locaux de l'école Maurice Boulay de Clion et le dépôt du permis de construire pour la nouvelle gendarmerie.

Enfin, un point très sensible en France : ce sont les déserts médicaux. À ce jour, notre territoire est bien doté en médecins, que ce soit en médecine libérale ou en médecine hospitalière notamment au Service de médecine de rééducation (SMR-ex SSR). Et depuis quelques semaines, un chirurgien-dentiste libéral s'est installé à Châtillon-sur-Indre, 40 route d Tours, le docteur Mihail Nazaria. Nous sommes aussi en contact avec un couple de kinésithérapeutes dont on espère une installation rapide.

Une belle année 2025 en prévision que je vous souhaite agréable pour vous et vos familles.

Gérard NICAUD, président de la communauté de communes

Depuis le 1er janvier 2024; la loi Anti-gaspillage nous impose le tri des bio-déchets. Les usagers ne doivent plus déposer dans les sacs noirs les déchets dégradables. Ils peuvent permettre de faire du compost.  
Il s'agit des déchets alimentaires (déchets de cuisine et de table) : cf l'image page suivante.  
Vous pouvez soit disposer d'un composteur individuel dans votre jardin ; vous pouvez vous en procurer un auprès de la communauté de communes (prix des composteurs : 25 €).  
Sinon, un composteur collectif est à votre disposition près du local technique pour y déposer vos bio-déchets.

# QUOI METTRE DANS LE COMPOST ?



Le compostage est une manière simple et écologique de réduire nos déchets tout en nourrissant nos sols. Découvrez tous nos conseils et petites astuces !



## ON PEUT :

épluchures et restes de fruits et légumes, reste de repas, marc de café et filtres, sachets de thé biodégradables, coquille d'oeuf broyées



## ON ÉVITE :

viandes et poissons crus ou cuits, os et arrêtes, matières grasses (huiles, beurre...), fruits de mer, produits laitiers, litières d'animaux



## CONSEILS :

coupez les gros morceaux en petits morceaux pour accélérer le processus de décomposition.



Le compostage crée un engrais naturel riche en nutriments pour vos plantes. En adoptant de bonnes pratiques, vous contribuez à préserver l'environnement !



Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
Service déchets ménagers: 02 54 39 01 16

Vous pourrez récupérer votre seau pour les bio-déchets à la mairie pendant les horaires d'ouverture.

# COMMENT PRENDRE SOIN DE SON COMPOST ?

## DIVERSIFIER LES APPORTS

Pour bien composter, donnez à votre compost des déchets variés ( humides et secs).  
Veillez à bien mélanger vos déchets à chaque ajout.



## SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Les micro-organismes et autres petites bêtes qui décomposent les déchets ont besoin d'eau pour vivre.



Le compost doit avoir une texture de pâte à modeler.

Trop d'humidité: empêche l'aération.  
Pas assez d'humidité: les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.

## BIEN AÉRER ET MÉLANGER

Afin de permettre la décomposition, mélangez régulièrement votre compost à l'aide d'une fourche ou d'une pelle pour aérer.

Cela évitera les mauvaises odeurs



## MÉTHODES DE COMPOSTAGE.

### EN TAS:

Le compostage en tas, à même le sol, consiste à entasser tous les déchets à un endroit choisi. Simple à réaliser et ne nécessitant pas beaucoup d'intervention. Inconvénient: le temps de dégradation est plus long.



### EN BAC:

A l'abri des aléas climatiques, les déchets se dégradent plus rapidement. Cette technique requiert une surveillance régulière pour éviter la sécheresse et l'humidité trop forte.



Merci de respecter ce tri et pour les utilisateurs du composteur collectif, merci de ne pas déposer vos déchets à côté, par respect de l'agent technique.





Chers parents d'élèves, chers élus membres du comité, chers tous.

La Région finance toujours le ramassage des scolaires dans notre secteur. Cela permet à chacun d'être transporté et de se rendre dans son établissement respectif (Ecole Henri Cosnier, Ecole Saint-Joseph et Collège Joliot Curie).

Suite à la demande de certains parents ou de certaines communes, nous avons modifié des circuits en supprimant et en ajoutant des arrêts.

Quelques exemples :

- sur le circuit 034-01 un arrêt à Vignolles sur la commune de Châtillon-sur-Indre a été créé ;
- sur le circuit 034-03, à Azay-le-Ferron, l'arrêt La Boussée a été supprimé et un arrêt à la Cordasserie a été créé ;
- sur le circuit 034-05, un arrêt à la Caillonnière à Paulnay, a également été créé.

Pour les inscriptions aux transports scolaires et pour l'organisation des circuits, nous travaillons en étroite collaboration avec la Région qui reste décisionnaire.

Je rappelle que la présence de chacun des élus reste indispensable pour l'efficacité de nos réunions.

### Le minibus 9 places :

Le SIVOM est propriétaire d'un véhicule 9 places. Pour la saison 2024, le minibus a été loué seize fois dont huit fois à des associations et huit fois à des particuliers. Il a parcouru 7 629 kilomètres.

Pour les associations et les particuliers qui souhaiteraient louer le minibus n'hésitez pas à prendre contact au 02 54 38 99 70.

Nous remercions les nouveaux annonceurs ainsi que les anciens qui nous font toujours confiance. Des places publicitaires restent disponibles pour toutes entreprises ou commerçants qui souhaiteraient en bénéficier.

Je remercie toute l'équipe de la Région, les transports Moreau 36 et notre équipe administrative, pour le travail effectué tout au long de l'année.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et une bonne année 2025.



### LOCATION MINIBUS 9 PLACES

Le SIVOM à la carte du Châtillon-sur-Indre propose aux associations, clubs, établissements scolaires, collectivités ET AUX PARTICULIERS des 15 communes adhérentes un **MINIBUS 9 Places**.

Tarif de location : 0,25 € / km parcouru  
Frais de gazole à la charge de l'utilisateur

#### ASSURANCE :

Assurance comprise pour les associations, clubs, établissements scolaires et collectivités.

Chaque particulier qui loue le minibus doit assurer le véhicule à titre personnel le temps de la location et venir avec l'attestation de son assurance lors de la prise en charge du minibus afin de justifier qu'il est bien assuré le temps de la location.

Si vous souhaitez louer le minibus, contacter le SIVOM à la carte :  
1 rue Maurice Davailon 36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
Tél : 02 54 38 99 70

Mail : [sivom@chatillonnais-en-berry.fr](mailto:sivom@chatillonnais-en-berry.fr)

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? L'espace France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches.

8 Place John Stewart de Buchan (Place du Marché, dans les locaux de la Médiathèque)  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
Tél : 02 54 38 29 05

Lundi : 14h00 - 18h00  
Mardi : 9h00 - 12h00 & 14h00 - 17h00  
Mercredi : 9h00 - 12h00  
Jeudi : 9h00 - 12h00 & 14h00 - 17h00  
Vendredi : 9h00 - 12h00 & 14h00 - 18h00

**Conseiller numérique**

Suite aux questionnaires remplis par les habitants de la commune, nous avons constaté un intérêt certain concernant l'usage du numérique.

Depuis juillet 2022, chaque mardi, le conseiller numérique de la communauté de communes anime des ateliers à la mairie de Saint Cyran pour les personnes inscrites. Il est toujours possible de s'y inscrire si vous êtes intéressés.

Pour toute information, vous pouvez le contacter au 07 89 04 83 98



**Fibre optique**

La fibre optique est arrivée sur notre commune cette année.

Depuis juillet 2024, vous pouvez contacter votre opérateur pour demander l'accès à la fibre. Ils viendront vous installer le boîtier permettant l'accès à la fibre ainsi que votre box.



## Cours de Qi-Gong

Pauline et Bernard formés au centre Tao, l'IFRAEMC et auprès de Maîtres chinois vous accompagnent dans la découverte et la pratique de cet art énergétique, source de bien-être et de vitalité. Cette discipline est accessible à tous. Deux séances découvertes sont offertes.




Saison 2024/2025

**Lundi :** St Cyran du Jambot à 18h15  
**Mardi :** Châtillon sur Indre à 10h30  
**Mercredi :** St Michel en Brenne à 10h00  
 Clion sur Indre à 18h  
**Jeudi :** Perrusson à 18h45  
 Petit-Pressigny à 18h30  
**Vendredi :** Châtillon sur Indre à 10h30  
 Ecueillé à 18h30

**Renseignements** au 06.56.83.13.43  
 jolly.pauline@hotmail.fr ; bernard@b-lamy.com





Association bénéficiaire de Cap/Asso.  
Imprimé par rapid flyer



**FRAUDES ET ESCROQUERIES EN CENTRE VAL DE LOIRE :  
ENEDIS APPELLE A LA PLUS GRANDE VIGILANCE**

Des cas de démarchages à domicile, par mails ou réseaux sociaux, au nom d'Enedis, ont été constatés en Centre-Val de Loire. Les faux démarchages proposent d'établir un diagnostic de l'habitat, ou la manipulation du compteur électrique à des fins frauduleuses.

RAPPEL :

- Enedis, entreprise de service public, ne réalise aucun démarchage commercial.
- Enedis ne possède aucun partenariat commercial et ne vend aucun produit ou service qui permettrait une réduction même partielle, de la consommation enregistrée par le point de comptage.
- Les interventions devant être réalisées chez un client par Enedis font toujours l'objet d'un rendez-vous préalablement convenu avec le client que sa présence à domicile soit nécessaire ou pas.
- Le vol d'énergie est passible de lourdes sanctions pénales pour les auteurs des infractions et leurs bénéficiaires.



En cas de doute, suspicion de fraude ou d'escroquerie, vous pouvez :

- Appeler Enedis au 09 70 83 19 70
- Alerter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes via

le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>



Lorsque vous composez un numéro d'urgence, un certain nombre d'informations essentielles peuvent vous être demandées pour traiter au mieux votre besoin, votre numéro de téléphone en fait partie.

Cela permet aux centres de réception des appels d'urgence de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation. Depuis le 1er octobre 2024, lorsque les services d'urgence vous recontactent, ils utilisent un numéro unique :

**le 0 800 112 112**

Les **services d'urgence** vous **rappellent** désormais avec le

**0 800 112 112**

**Ceci n'est pas un spam !**

Pensez à **enregistrer** dès maintenant ce numéro **dans vos contacts**



Urgence 114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques pour contacter les secours les plus proches grâce à la conversation totale (visio, texte/voix, images). Sur le site internet ou l'application Urgence 14, vous pouvez contacter directement le 114 : des agents, sourds ou entendants, gèrent votre situation en lien direct avec le service d'urgence le plus proche. Dès maintenant, vous pouvez remplir à l'avance votre profil pour gagner du temps en cas d'urgence.

[www.info.urgence114.fr](http://www.info.urgence114.fr)

Les numéros d'urgence restent inchangés :

- 15 : SAMU
- 17 : Police / Gendarmerie
- 18 : Sapeurs Pompiers
- 112 : Numéro d'urgence européen
- 197 : Alerte attentat / alerte enlèvement

# TRANSPORT SOLIDAIRE

Une aide aux déplacements **POUR** et **PAR** les habitants  
du Pays de **VALENÇAY** en Berry



06 78 27 23 10

[transport-solidaire36@famillesrurales.org](mailto:transport-solidaire36@famillesrurales.org)

Après inscription, les demandes doivent être effectuées minimum 72 heures (hors weekend et jours fériés) avant le déplacement et du lundi au vendredi de 9h à 12h.



## POUR ALLER OÙ ?



Au marché, faire ses courses, au cimetière...



À un RDV médical ou paramédical\*



À la banque pour faire des démarches administratives



Visite à des amis, à la familles, à des personnes malades...



À un RDV professionnel, formation, entretien...



À une correspondance de train, de car, ou un co-voiturage...

\* Hors prise en charge sécu

## COMMENT ÇA MARCHE ?



1 Vous vous inscrivez auprès de Familles rurales



2 Vous formulez votre demande de transport 72h avant le déplacement



3

Nous contactons le conducteur le plus proche de chez vous

5 Le conducteur bénévole vient vous chercher chez vous

4 Le conducteur bénévole prend contact avec vous pour s'organiser



6

Au retour, vous payez le conducteur qui vous remettra un reçu (0,32€ / km)\*



## POUR QUI ? PAR QUI ?

**POUR** les habitants sans permis de conduire, sans moyen de locomotion, ou ne pouvant pas utiliser les moyens de transport existants et ne pouvant pas assumer financièrement les frais de transport en raison de leurs faibles revenus.

**PAR** des habitants volontaires, adhérents à Familles Rurales ou à la Croix Rouge.





## SERVICES PUBLICS

### Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry / SIVOM

1 Rue Maurice Davaillon Tél : 02 54 39 01 16  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
communautedecommunes36700@orange.fr  
cdcdechetsmenagers@orange.fr  
Lundi, mardi et jeudi : 9h - 12h & 14h - 17h  
Mercredi et vendredi : 9h - 12h

### Déchetterie "Le Porteau"

Du 01/10 au 30/03 :

Lundi et mercredi : 13h - 17h

Samedi : 8h - 12h30 & 13h30 - 17h

Du 01/04 au 30/09 :

Lundi et mercredi : 13h - 17h30

Samedi : 8h - 17h

Accès sur présentation carte de déchetterie ou redevance Ordures Ménagères

### Gendarmerie Nationale

1 Place de la Résistance 36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
Tél : 02 54 38 23 00 ou le 17  
Lundi et vendredi : 8h - 12h

### Trésorerie - SGC Le Blanc

14 Rue Jules Ferry 36300 LE BLANC  
Tél : 02 54 28 34 00  
sgc.le-blanc@dgfip.finances.gouv.fr

### La Poste

19 Boulevard du Général Leclerc  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
Tél : 02 54 38 71 15  
Du lundi au vendredi : 8h45 - 12h & 14h - 16h45  
Samedi: 8h45 - 12h

### Presbytère

27bis Rue Nord 36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
Tél : 02 54 38 75 56

### France Services

8 Place John Stewart de Buchan (Place du Marché,  
dans les locaux de la médiathèque)  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
Tél : 02 54 38 29 05

## URGENCES

Police secours	Tél : 17
Pompiers	Tél : 18
SAMU	Tél : 15
Accueil Sans abri	Tél : 115
Allo Enfance maltraitée	Tél : 119
Enfants disparus	Tél : 116 000
Appel d'urgence européen	Tél : 112
SOS Femmes battues	Tél : 3919
Pharmacie de garde	Tél : 3237
SOS Amitié	Tél : 02 47 54 54 54
Centre Antipoison	Tél : 08 25 81 28 22
Ecoute Alcool	Tél : 0 811 91 30 30
Drogue Info Service	Tél : 0 811 23 13 13
Centre Grands Brûlés	Tél : 02 47 47 81 34
France Télécom Dépannage	Tél : 10 15
EDF Dépannage	Tél : 0 810 333 036
GDF Dépannage	Tél : 0 810 433 036
SAUR Dépannage	Tél : 05 87 23 10 09
Allo Service Public	Tél : 39 39
Vol / perte chèquiers	Tél : 08 92 68 32 08
Vol / perte carte bancaire	Tél : 08 92 70 57 05
Stop Djihadisme	Tél : 08 00 00 56 96

SAUR :

*Service Eau potable & Assainissement collectif*

clientele.ppl@saur.com Tél : 02 44 71 05 50

*Service Assainissement non collectif*

anc.indre@saur.com Tél : 02 54 34 23 89

Permanences téléphoniques :

lundi 13h30 - 17h & jeudi 8h - 12h

*Service de demande de travaux sur le réseau*

travaux.pdl@saur.com



## **SOCIAUX**

### **MSA Berry-Touraine**

19 Avenue de Vendôme - CS 72301  
41023 BLOIX Cedex      Tél: 02 54 44 87 87  
www.msa-berry-touraine.fr

### **Pôle Emploi**

Pour s'inscrire, obtenir des informations  
personnalisées : composer le 39 49  
ou prendre rdv sur : www.pole-emploi.fr

### **Sécurité Sociale**

Permanence assurée à Buzançais (Circonscription  
du Travail Social - Promenade des grands jardins)  
le 2ème lundi du mois - Sans RDV  
14 Rue Claude Nicolas LEDOUX  
36000 CHATEAUROUX      Tél : 36 46

### **CARSAT Centre Val de Loire**

Buzançais (Circonscription du Travail Social -  
Promenade des grands jardins)  
Accueil sur RDV uniquement      Tél : 39 60

### **Présence Verte**

35 Rue de Mousseaux 36000 CHATEAUROUX  
Tél : 02 54 29 45 42  
www.presence-verte.fr  
Du lundi au jeudi : 9h - 12h & 13h30 - 17h  
Vendredi : 9h - 12h & 13h30 - 16h

### **Direction de la Prévention et du Développement Social (DPDS)**

Sur RDV à Châtillon-sur-Indre  
Mardi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h  
Tél : 02 54 84 05 24

### **Familles Rurales**

10 Rue Alain Fournier 36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
Tél : 02 54 39 35 79

### **Caisse d'Allocation Familiale (CAF)**

Permanence à Châtillon, le 2e et 4e jeudi du mois  
de 10h à 11h30  
Tél : 0 810 25 36 10  
www.caf.fr

### **Conciliateur de justice**

Permanence à Châtillon sur Indre  
2 mercredi par mois de 14h à 16h  
Renseignements à la mairie de Châtillon  
Tél : 02 54 38 75 44

## **SANTÉ**

### **Centre Hospitalier local**

Hôpital de Châtillon sur Indre  
13 Avenue de Verdun      Tél : 02 54 02 33 33  
Hôpital de Loches  
1 Rue du Docteur Paul Martinais      Tél : 02 47 91 33 33

### **Médecins généralistes**

Frédéric CLUZEAU      Tél : 02 54 38 76 16  
11 Route de Châteauroux 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Maison Médicale Châtillon      Tél : 02 54 38 76 05  
Maison Médicale Clion-sur-Indre      Tél : 02 54 38 61 72

### **Pharmacies**

Le Donjon      Tél : 02 54 38 74 67  
1 Place de la Résistance 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Poitevin      Tél : 02 54 38 71 83  
61 Rue Grande 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Pharmacie de Clion      Tél : 02 54 38 64 94  
4 Rue du Mail 36700 CLION-SUR-INDRE

### **Cabinets d'infirmiers**

F. FONTAINE, D. LERVAT      Tél : 02 54 38 92 07  
S. DABE, K. SAUVAGEON  
Maison Médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

S. MODDE, S. BUFFETEAU      Tél : 02 54 84 23 22  
14 Rue du Nord 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

M. VAN HASSELAAR      Tél : 02 54 38 60 87  
Maison Médicale 36700 CLION-SUR-INDRE



## **AUTRES SERVICES DE SANTÉ**

### **Ostéopathe**

Alexis WLODAREK      Tél : 02 54 28 58 55  
Maison Médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

### **Dentiste**

Mihail NAZARIA      Tél : 09 83 53 53 79  
40 Route de Tours 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

### **Pédicure-podologue**

Sylvie CARN      Tél : 02 54 38 87 34  
Christophe MARY      Tél : 02 47 91 63 32  
Maison Médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

### **Ortophoniste**

Murielle JACQUES      Tél : 02 54 38 75 63  
Maison Médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

### **Ophtalmologue**

Ismet BEKHECHI      Tél : 02 54 02 33 09  
Hôpital 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

### **Ambulances**

Berry Ambulances      Tél : 02 54 38 83 80  
6 Rue Bauduit 36700 CHATILLON-SUR-INDRE  
Ambulances Pottier      Tél : 02 47 94 01 01  
2 Rue du Nord 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

### **Sophrologie**

Véronique PIGNEUL      Tél : 06 73 50 61 88  
8 Rue de Bellevue 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

### **Diététicienne**

Audrey MARTIN      Tél : 06 74 76 57 99

### **Orthoptiste**

Guillaume ENJAME      Tél : 02 47 19 24 14

Une équipe Alzheimer à domicile  
Renseignements au 02 54 02 33 26  
ou [esa@ch-chatillon.fr](mailto:esa@ch-chatillon.fr)

## **ÉCOLES & CRÈCHES**

Lycée Agricole privé      Tél : 02 54 02 22 50  
LEAP Saint Cyran  
1 Route de Châtillon 36700 SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT

Ecole Henri Cosnier      Tél : 02 54 38 73 63  
6 Place Henri Cosnier 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Ecole Jules Ferry      Tél : 02 54 38 77 61  
6 Place Henri Cosnier 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Ecole privée Saint Joseph      Tél : 02 54 38 76 53  
29 Rue Bellevue 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Collège Joliot Curie      Tél : 02 54 38 71 17  
1 Rue Joliot Curie 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Crèche Les Petits Ecureuils      Tél : 08 99 88 21 54  
1 Rue Edouard Branly 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

---

## **COMMERCES & SERVICES DIVERS**

### **A Saint Cyran du Jambot**

Au 600 : Bar - brasserie - restaurant      Tél : 06 41 40 35 80  
Dépannage épicerie - Dépôt pain  
EURL CAILLER -Charpentier      Tél : 06 64 48 57 89  
GALLAND Père et Fils      Tél : 02 54 39 30 90  
Plombier Chauffagiste  
Chambres d'hôtes / Gîte      Tél : 02 54 39 38 17  
Mme VANHEEGHE  
M. LAMUSSE - Naturopathe      Tél : 06 37 20 27 33  
Mme JOLLY - Qi-Gong      Tél : 06 56 83 13 43  
Pension canine -      Tél : 06 84 72 19 88  
M & Mme BROMBERG  
Tailleur de pierre, maçonnerie      Tél : 06 95 48 86 02  
traditionnelle - Famille GUITTON  
Serrurerie - métallerie & petits      Tél : 06 08 83 12 31  
travaux - Erwan TRANQUART

### **A Châtillon sur Indre**

La Poste      Tél : 02 54 38 71 15  
La paroisse      Tél : 02 54 38 75 56  
Cabinet Vétérinaire      Tél : 02 54 38 76 24  
Auto-école Mag Formation      Tél : 02 54 39 02 86  
Pompes Funèbre Châtillonaises      Tél : 02 54 38 90 64  
Pompes Funèbres Legrand      Tél : 02 54 38 61 60  
Marbrerie SARL COLOSIO      Tél : 02 54 38 90 64  
Notaire SCP Luthier      Tél : 02 54 38 70 39

# Vos démarches administratives



## **CARTE D'IDENTITÉ**

- Où ? dans une mairie disposant d'une station biométrique  
*La plus proche se situe à Châtillon-sur-Indre, sur RDV (vous pouvez prendre rdv en ligne sur le site [www.chatillon-sur-indre.fr](http://www.chatillon-sur-indre.fr), Rubrique "La Mairie" - "Papiers d'identité")*  
Pré-demande à faire en ligne sur [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)
- Documents à fournir ?  
2 photos d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois  
Pour une 1ère carte, copie intégrale d'acte de naissance (de - de 3 mois)
- Durée de validité ? 15 ans (10 ans pour les mineurs)  
Attention, pour les cartes délivrées entre le 02/01/04 et 31/12/13, la prolongation de 5 ans de la carte est automatique (si vous prévoyez un voyage à l'étranger, certains pays n'acceptent pas cette prolongation)

---

## **PASSEPORT**

- Où ? dans une mairie disposant d'une station biométrique  
*La plus proche se situe à Châtillon-sur-Indre, sur RDV (vous pouvez prendre rdv en ligne sur le site [www.chatillon-sur-indre.fr](http://www.chatillon-sur-indre.fr), Rubrique "La Mairie" - "Papiers d'identité")*  
Pré-demande à faire en ligne sur [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)
- Documents à fournir ?  
2 photos d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois  
Pour une 1ère carte, copie intégrale d'acte de naissance (de - de 3 mois)
- Tarifs ?
  - plus de 18 ans : 86 €
  - de 15 à 18 ans : 42 €
  - moins de 15 ans : 17 €

---

## **EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE**

- Où ?
  - en ligne, sur le site [www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr/](http://www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr/)
  - par courrier, en envoyant le *Cerfa 10071\*05* à l'adresse : Casier Judiciaire national 44079 NANTES Cedex 01

---

## **CARTE GRISE**

- Où ? démarche à faire en ligne sur le site [immatriculation.ants.gouv.fr](http://immatriculation.ants.gouv.fr)
- Documents à fournir ?  
Justificatif de domicile de moins de 3 mois  
Certificat de vente  
Carte grise barrée et signée par le vendeur  
Carte identité en cours de validité ou permis de conduire  
Certificat de non-gage (si changement de département)  
Photocopie du PV de contrôle technique

---

## **DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE**

- Où ? démarche à faire en ligne sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)
- Documents à fournir ?  
Permis de conduire ou déclaration de perte  
Justificatif de domicile de moins de 3 mois  
2 photos d'identité  
Carte identité en cours de validité  
En cas de perte ou de vol, timbre fiscal de 25 €



## **INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE**

- Où ?
  - démarche à faire en ligne, sur *service-public.fr*
  - à la mairie de votre domicile
- Documents à fournir ?
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - Carte identité en cours de validité
  - En mairie, remplir le *Cerfa 12669-02*

---

## **RECENSEMENT CITOYEN**

Concerne les jeunes de 16 ans afin d'obtenir leur attestation de recensement, demandée pour toute inscription à un examen national (BAC, permis....)

Recensement à faire à compter de 16 ans et dans les 3 mois suivant l'anniversaire

- Où ?
  - démarche à faire en ligne, sur *service-public.fr*
  - à la mairie de votre domicile
- Documents à fournir ?
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - Carte identité en cours de validité
  - Livret de famille

---

## **URBANISME**

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire ...), vous pouvez les déposer :

- soit sous format papier, directement en mairie, pendant les horaires d'ouverture
- soit par voie électronique, sur l'adresse mail suivant : [mairie.stcyrandujambot@orange.fr](mailto:mairie.stcyrandujambot@orange.fr)

---

## **ETAT CIVIL**

Déclaration de naissance : se fait dans la mairie du lieu de naissance, dans les 3 jours qui suivent sur présentation du livret de famille ou carte d'identité, et du certificat de naissance

Reconnaissance : se fait dans n'importe quelle mairie sur présentation d'une pièce d'identité

Déclaration de décès : se fait dans la mairie du lieu de décès sur présentation du livret de famille ou d'une copie d'acte de naissance du défunt, du certificat de décès, d'une pièce d'identité

Copie d'acte d'état civil : se fait dans la mairie possédant l'acte sur présentation des informations suivantes : date de l'évènement, nom et prénom de l'intéressé, motif de la demande, lien de parenté avec l'intéressé (attention, pour certains actes, il faut y être autorisé)

si vous ne pouvez pas vous déplacer pour récupérer la copie, merci de fournir votre adresse postale à laquelle la copie peut être envoyée (aucun envoi par mail ne sera possible)







*La municipalité de  
Saint-Cyran-du-  
Jambot vous  
souhaite une  
**Bonne année**  
2025*

